

# COMMUNE DE FRESNAY LE LONG

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### 12 Décembre 2024

## Procès-verbal

**Date de la convocation :** 29 Novembre 2024

Envoi dématérialisé de la convocation aux conseillers : 29 Novembre 2024

Affichage de la convocation à la porte de la mairie : 29 Novembre 2024

**Nombre de conseillers en exercice :** 9 (quorum en fonction du nombre de conseillers en exercice = 5)

**Nombre de conseillers présents à la réunion :** 6

**Pouvoirs :** 1

**Nombre de conseillers votants :** 7

**Absents excusés :** 3

**Absent non excusé :** 0

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi douze décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de FRESNAY-LE-LONG en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Ludovic NOYEAU, maire.

#### **Conseillers présents :**

<input checked="" type="checkbox"/>	Alexandre AVENEL	<input checked="" type="checkbox"/>	Céline PETIT
<input checked="" type="checkbox"/>	Marie Claude DORMEVAL	<input type="checkbox"/>	Alban PINEL
<input checked="" type="checkbox"/>	Rebecca HARDY	<input checked="" type="checkbox"/>	Arnaud RIHOUAY
<input type="checkbox"/>	Christophe LETRAY	<input type="checkbox"/>	Magalie VANDENABIELE
<input checked="" type="checkbox"/>	Ludovic NOYEAU		

**Conseillers absents excusés :** LETRAY Christophe, PINEL Alban, VANDENABIERE Magalie,

**Conseiller absent non excusé :** Aucun

**Pouvoirs :** LETRAY Christophe donne pouvoir à RIHOUAY Arnaud

## Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la réunion du 02 Octobre 2024 .....	2
Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 Octobre 2024 .....	2
1. CDC Terroir de Caux : Attribution de compensation 2024 .....	2
2. Vœux du Maire 2025 .....	3
3. Entretien Espaces Verts .....	4
4. Mise en place de la mutuelle et la prévoyance des agents .....	6
Questions et informations diverses .....	7

Monsieur NOYEAU remercie tous les conseillers pour leur présence et ouvre la séance du conseil municipal.

Il demande au conseil de bien vouloir désigner un secrétaire adjoint.

Monsieur AVENEL est désigné comme secrétaire adjoint.

Monsieur NOYEAU rappelle les points inscrits à l'ordre du jour.

## Approbation du procès-verbal de la réunion du 02 Octobre 2024

Monsieur NOYEAU demande aux conseillers de se prononcer sur ce point.

Madame DORMEVAL demande à changer une phrase mais afin de ne pas retarder la réunion de conseil, elle ne souhaite pas faire la modification dans le procès-verbal du 02 octobre mais elle demande que cette remarque figure dans le procès-verbal du 12 décembre.

***Monsieur NOYEAU demande un vote au scrutin ordinaire à main levée : le conseil municipal accepte-t-il de valider le procès-verbal de la réunion du 02 Octobre 2024 ?***

SUFFRAGES : 7 votants		
POUR	CONTRE	ABSTENTION(S)
7	0	0

## Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 Octobre 2024

Monsieur NOYEAU demande aux conseillers de se prononcer sur ce point.

Les conseillers s'accordent pour que le procès-verbal du 16 octobre 2024 soit voté à la prochaine réunion de conseil selon les remarques de chacun

### 1. CDC Terroir de Caux : Attribution de compensation 2024

Monsieur NOYEAU rappelle comme chaque année, que les communes doivent approuver le montant des attributions de compensations définitives. Il ajoute que qu'à défaut d'approbation, ce montant sera calculé selon les modalités de droits commun, ce qui est bien moins favorable aux communes. Le montant à verser à la communauté de communes s'élève à 13 354.05€

***Monsieur NOYEAU demande un vote au scrutin ordinaire à main levée : le Conseil Municipal accepte-t-il le montant de son attribution définitive ?***

SUFFRAGES : 7 votants		
POUR	CONTRE	ABSTENTION(S)
7	0	0

#### Délibération N°44/2024

Monsieur le Maire expose que le Conseil Communautaire de Terroir de Caux s'est réuni le 26 septembre 2024 afin de fixer le montant des Attributions de compensation définitives de fonctionnement 2024. Les 79 Communes étant concernées par la révision libre du montant de leur Attribution de Compensation de fonctionnement, le Conseil Communautaire a fixé à la majorité des 2/3 de ses membres, les Attributions de Compensations définitives 2024 conformément au tableau annexé.

Il appartient aux 79 Communes à compter de la notification de la délibération du Conseil Communautaire n°202409-03, du 26 septembre 2024, de se prononcer, chacune, sur le montant de leur Attribution de Compensation.

Madame/Monsieur le Maire expose qu'à défaut de délibération concordante ou en cas de non réponse dans le délai imparti, la Commune se verra attribuer une Attribution de Compensation de fonctionnement 2024 calculée selon les modalités de droit commun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de FRESNAY LE LONG

Approuve la révision libre de son Attribution de Compensation de fonctionnement pour 2024, conformément au tableau annexé à la délibération du Conseil Communautaire n°202409-03 du 26 septembre 2024.

## 2. Vœux du Maire 2025

Monsieur NOYEAU propose la date du 17 Janvier à 18h pour les vœux 2025

Tous les conseillers sont d'accord pour retenir cette date

Il propose 3 Devis pour une commande de petits fours salés

- Un p'tit Bou De Normandie : 600€
- Traiteur Weyrig : 1 150€
- Cocagne, mon apéro toqué : 467.80€



**UN p'tit Bou De Normandie**  
2 Rue des 4 vents  
76890 Tôtes  
Tel : 0682510699  
Mail : unptitboudenormandie@gmail.com  
Site internet : unptitboudenormandie.fr

Maine de Fresnay Le Long  
76890 Fresnay-le-Long

Tôtes, le 26 novembre 2024

Page 1/1

**Devis N° 2024-075**

Détails	Qtt	PU TTC	TVA	Total TTC
Assortiment de 5 Toasts par personnes	100	6,00	10.00 %	600,00
Tarifs Communes+				
FRAIS DE LIVRAISON OFFERT	1	0,00	0 %	0,00

TVA 10.00%  
Base HT 545,45  
Cumul TVA 54,55  
Total HT 545,45  
Total TVA 54,55  
Total TTC 600,00 €

Durée de validité du devis 15 jours à réception.



Commune de Fresnay le long

Devis pour votre cocktail du 17 Janvier 2025

4 Pain surprise poisson  
100 Duo de saumon et sa crème fouettée  
100 Bagel  
100 Toasts froid  
100 Entremet de foie gras au pain épice  
100 Navette assorties

11€50 par personne soit 1150€ pour 100 personnes.

Livraison faite entre 2°C et 4°C.  
SARL au capital de 55000€  
SIRET 848 917 274 00021 RCS RCS Dieppe - Num VMA Intracomm  
IBAN/ FR76 1010 7008 0800 7170 7375 91  
BREDFRPPXXX

05/12/2024



DEVIS N°2024-0122  
MON APERO TOQUE  
ZA DU MOULIN D'ECALLES  
76990 LA RUE SAINT PIERRE  
CLIENT : COMMUNE DE FRESNAY LE LONG  
(02.35.32.90.05)

PRODUITS	QUANTITES	PRIX TTC	TOTAL TTC
48 canapés constance (1148400)*	3	18.90 €	56.70 €
30 canapés végétariens (1130100)*	3	14.50 €	43.50 €
27 canapés recettes créatives (1127500)*	3	14.90€	44.70 €
27 mini choux carolines (3327100)*	3	14.50€	43.50 €
40 navettes interludes (1240300)*	2	19.50€	39 €
40 mini mungels polaires (1440100)*	2	19.90€	39.80€
58 canapés Fantastic (1158100)	2	31.90€	63.80€
64 canapés Elegance (1164100)	2	34.50€	69€
56 Canapés Excellence (1156100)	2	33.90 €	67.80 €
		TTC	<b>467.80 €</b>

Monsieur RIHOUAY exprime qu'un P'tit Bou De Normandie, les verrines et les tartelettes surtout à l'avocat ont eu moins de succès et les autres également. Il suggère d'essayer l'entreprise COCAGNE vu ce qu'il propose.

Monsieur NOYEAU engage la discussion sur les images du devis COCAGNE

Monsieur RIHOUAY pense que les prix sont compétitifs

Madame HARDY exprime qu'un P'tit Bou De Normandie n'ont pas fait de description dans leur devis.

Monsieur NOYEAU demande si les conseillers sont d'accord pour commander des petits fours

Madame DORMEVAL répond que ce qui dérange c'est que ce soit congeler

Monsieur NOYEAU explique qu'il restait beaucoup de verrines de la STE BARBE (environ 50)

***Monsieur NOYEAU demande un vote au scrutin ordinaire à main levé : le conseil municipal accepte-t'il de commander des petits fours salés pour les prochains vœux pour 100 personnes ?***

SUFFRAGES : 7 votants		
POUR	CONTRE	ABSTENTION(S)
7	0	0

Tous les conseillers s'accordent pour retenir mon apéro toqué pour les vœux du Maire 2025

#### Délibération N°45/2024

Vu les devis présentés pour l'organisation des vœux du Maire le 17 Janvier 2025,

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir se prononcer sur le choix d'un devis

Le conseil Municipal de la commune de Fresnay le Long après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de retenir l'entreprise COCAGNE monapérotoqué d'un montant de 467.80€ pour les vœux du Maire 2025

### **3. Entretien Espaces Verts**

Monsieur NOYEAU explique que suite à plusieurs mécontentements des habitants de la commune concernant les espaces verts, il est donc proposé 2 devis

Le devis de la MASC de Tôtes qui s'élève à 2 500€ pour l'année

Devis entreprise HOUISSE qui s'élève à 4 452€ l'année

Monsieur NOYEAU explique qu'il a été demandé un devis à l'entreprise LUCE et a été refusé à cause de diverses raisons, une autre entreprise n'a pas encore répondu

Madame DORMEVAL demande si tout est compris : Haies, Salle des fêtes, terrains de boules et haie le long de la mairie.

Madame PETIT répond que Monsieur HOUISSE a dû oublier mais que lors de leurs rendez-vous avec Monsieur HOUISSE, toutes les haies étaient prévues.



**Monsieur NOYEAU, propose le devis pour l'élagage de la haie sur le côté de la mairie et du bouleau d'un montant de 1243.20€**

<b>SUFFRAGES : 7 votants</b>		
<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION(S)</b>
7	0	0

**Délibération N°47/2024**

**Vu** le devis présenté pour l'entretien des espaces verts de la commune,

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir se prononcer sur le devis pour l'élagage de la haie sur le côté de la mairie et le bouleau.

Le conseil Municipal de la commune de Fresnay le Long après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le devis pour l'élagage de l'entreprise HOUISSE , sise à St victor l'abbaye pour l'entretien des espaces verts de la commune pour un montant de 1 243.20€ TTC

Pour informer les conseillers, Monsieur NOYEAU présente le devis de 452€ pour l'élagage de la haie le long de la ligne de chemin de fer, dans les chemins communaux, afin d'évacuer les betteraves.

#### **4. Mise en place de la mutuelle et la prévoyance des agents**

Monsieur NOYEAU explique qu'à partir de 2025 les collectivités sont obligés de mettre en place la prévoyance pour les agents Il présente les documents

Pour la prévoyance,

Nadège : 17.50€/mois

Morgane : 32.98€/mois

Pour la mutuelle, seule Nadège souhaite bénéficier de la mutuelle de la collectivité, le montant est à voir selon le niveau.

Madame DORMEVAL exprime que peut-être que madame LAVOIPIERE souhaitera bénéficier de la mutuelle un jour.

Madame HARDY demande pourquoi madame LAVOIPIERE ne prend pas la mutuelle.

Monsieur NOYEAU répond qu'elle à la mutuelle familiale avec son mari.

Monsieur NOYEAU demande aux conseillers le montant de 7€ ou plus de participation pour la prévoyance

Monsieur AVENEL ne répond pourquoi pas 10 €

Monsieur RIHOUAY propose 25€ de prise en charge pour la mutuelle

Madame PETIT répond que souvent les employeurs prennent 50% en charge de la base et que le salarié à 50% à sa charge également.

**Monsieur NOYEAU demande un vote au scrutin ordinaire à main levée : le conseil accepte-t-il de fixer le montant de la participation de la commune à hauteur de 10€ pour la prévoyance?**

<b>SUFFRAGES : 7 votants</b>		
<b>POUR 6</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION(S)</b>
6	0	1

**Monsieur NOYEAU demande un vote au scrutin ordinaire à main levée : le conseil accepte-t-il de fixer le montant de la participation de la commune à hauteur de 25€ pour la mutuelle?**

SUFFRAGES : 7 votants		
POUR 6	CONTRE	ABSTENTION(S)
6	0	1

## Questions et informations diverses

Monsieur NOYEAU demande si les conseillers ont des questions diverses

Il souhaite échanger sur le bulletin communal

Madame HARDY exprime qu'elle a lu le mail de Madame DORMEVAL avec le retour de Madame PETIT

Monsieur NOYEAU a une remarque concernant le bulletin communal pour la page « les projets à venir »

Débat

Madame DORMEVAL indique que son intervention à la fin du document concernant le bulletin municipal est mal formulée. Elle a signalé avoir envoyé par courriel en septembre le projet de bulletin à tous les conseillers, que seuls Monsieur PINEL et Madame VANDENABIELE lui ont répondu et qu'elle trouvait dommage que Monsieur NOYEAU et Madame PETIT n'aient pas exprimé leurs remarques sur le bien-fondé de cette « enquête sur les projets à venir sur la commune » à ce moment-là.

Monsieur NOYEAU répond que si on met en place ce genre de formulaire, nous allons avoir beaucoup de réponses et nous ne pourrons pas répondre à toutes les attentes des habitants.

Madame DORMEVAL a aussi signalé qu'elle avait pris en compte la remarque de Madame PETIT reçue à la suite du projet de bulletin envoyé aux conseillers le 8 décembre en supprimant tous les termes « projet » et en mettant « enquête ». Elle a enfin souligné que le bulletin ne serait pas prêt pour la distribution avant les vacances scolaires s'il fallait encore tout changer ce document : la dernière ligne du procès-verbal doit donc être supprimée car s'il fallait juste « retirer ce formulaire », le bulletin pouvait très bien être distribué à temps.

La séance est levée à 20 h 30

Le Maire	La secrétaire de séance
 Ludovic NOYEAU	
	Alexandre AVENEL
Procès-verbal arrêté par le conseil municipal au commencement de la séance du <u>08/04/2025</u> Le secrétaire de la séance au cours de laquelle le procès-verbal est arrêté 	